

peut obtenir dépendent en grande partie de la disposition des stalles ou barrures que doivent recevoir les bestiaux. Si les auge et les crèches courent dans le sens de la longueur de l'étable et que les animaux soient sur deux rangs, tête à tête, pour les chevaux, il faudra deux allées de chaque côté n'ayant pas moins de dix pieds de largeur, longueur de la stalle dix sept pieds pour deux chevaux, deux crèches un pied chaque, un passage entre les deux rangées cinq pieds chaque, soit une largeur de trente-quatre pieds; ce doit être la largeur pour les chevaux ordinaires. La proportion doit être moindre pour les bœufs et les vaches.

Si les animaux étaient placés dans le sens de la largeur de l'étable, la largeur et la grandeur des bâtiments seraient des plus avantageuses, car avec à peu près la même dépense on pourrait mettre dans la même rangée deux ou trois stalles de plus: ce qui économiserait l'espace et rendrait le service plus rapide, par conséquent plus commode et plus économique sous le rapport du temps.

Les écuries ne doivent être ni trop chaudes ni trop froides; deux extrémités contraires aux chevaux; elles doivent être claires et sèches: sombres, les chevaux sont exposés à perdre la vue; humides, les chevaux sont exposés à contracter des maladies. Il faut que le plancher soit élevé, qu'il y ait des fenêtres au nord et au midi, pour leur donner du jour et de l'air, selon le temps. La place des chevaux, pour la rendre plus saine, doit être pavée et élevée en pente de deux pouces, avec un canal dans le bas, qui faciliterait l'égout des eaux dans la cave au fumier, ou conduisant au réservoir à purin qui doit se trouver dans le voisinage de l'écurie. Ainsi l'écurie en sera plus saine et plus aisée à nettoyer.

Une écurie simple, c'est-à-dire qui n'a qu'un seul rang de chevaux, doit avoir seize pieds de largeur, chaque cheval occupant sur cette largeur la longueur de huit pieds et demi. L'auge, quinze pouces. La place de chaque cheval sera au moins de quatre pieds de largeur, afin qu'ils puissent tous se coucher et se relever facilement, sans s'incommoder et se blesser les uns les autres. On jugera, d'après cette mesure, de la longueur qu'on doit donner à l'écurie, suivant la quantité de chevaux qu'on se dispose à garder.

L'écurie double, ou à deux rangs, ne doit pas avoir moins de vingt-un pieds de largeur.

En général pour les bêtes à cornes la longueur de la stalle doit être de six pieds et demi à huit pieds et demi, plus un pied et demi à deux pieds pour la crèche; cinq pieds suffisent pour un jeune animal. La crèche doit être élevée de dix huit à vingt pouces au dessus du sol, et le râtelier doit être à douze pouces au dessus de la crèche. Quand les animaux sont en un seul rang, la profondeur de l'étable doit être de quinze à dix-huit pieds, mais s'ils sont sur deux rangées vingt sept à trente pieds suffiront. Quand les animaux sont placés dans le sens de la largeur, il y aura économie à donner au moins trente-six pieds de profondeur. La hauteur d'une étable ne doit pas être moindre de dix pieds; douze pieds serait préférable. La hauteur et la largeur des grandes portes doit être de neuf pieds. Les portes de service doivent être de six pieds et demi de hauteur sur quatre pieds et demi de largeur. Il faut une surface de soixante et dix à soixante et quinze pieds carrés pour un bœuf à l'engrais; cin-

quante quatre à soixante et dix pieds pour une vache; trente-six et quarante-cinq pieds pour un jeune animal, et de dix huit à vingt-sept pieds pour un veau.

On doit reconnaître cependant que pour la plupart des étables ces proportions ne sont pas gardées, et par cela la santé des animaux n'en souffre pas moins. Quand il y a un trop grand nombre d'animaux dans une étable, il est difficile de les entretenir proprement et l'air se vicie plus vite.

On doit donner en longueur à une bergerie la moitié de sa largeur. Il y a des cultivateurs qui croient qu'une bergerie ne saurait être trop close; cependant ceux qui ont l'expérience de l'élevage des moutons prétendent que les bergeries doivent être bien aérées.

La conformation des bêtes à laine semble les rendre susceptibles de supporter sans aucun danger les froids les plus rigoureux; mais l'humidité et les frimas sont singulièrement contraires à leur tempérament, et lorsque leur toison est imprégnée d'eau pendant les températures défavorables, le froid les saisit, supprime leur transpiration ordinaire, et leur occasionne alors des maladies souvent incurables.

Pour les brebis qui portent ou allaitent, il faut des bergeries qui les mettent à l'abri des rigueurs du froid. D'ailleurs les agneaux en naissant souffriraient trop. On pourrait, dans ce dernier cas, réserver une partie de la bergerie, séparée par des cloisons closes et pouvant garantir les brebis et leurs petits contre le froid. Mais il faut bien prendre garde que la partie occupée par la majorité du troupeau de moutons ne soit close de manière à en faire une véritable étuve, où il serait impossible d'y pénétrer sans être suffoqué par l'air délétère qu'on y respire, car les moutons ne peuvent pas prospérer dans une atmosphère aussi malsaine. Mais il ne faut pas passer d'une extrémité à l'autre: le meilleur logement de ces animaux doit se trouver entre les deux extrêmes.

Dans les moyennes cultures, une bergerie est un bâtiment de peu d'importance, car on y garde que peu de moutons. Le perfectionnement des bergeries de cette classe se réduit à en rendre le sol plus sain, et à y pratiquer des courants d'air pour renouveler suffisamment celui de leur intérieur.

Mais dans la grande culture, les bergeries sont placées parmi les bâtiments les plus importantes de la ferme, et comme le troupeau est plus considérable, les soins de construction demandent une plus grande attention. Dans ce cas, il faut avoir soin que la bergerie soit assise sur un terrain sec, à l'abri de la pluie et de la neige; qu'il y ait une hauteur suffisante de terre au plancher; que l'air puisse s'y renouveler à volonté, et qu'on ait des moyens de le tenir tempéré, en y pratiquant des fenêtres faciles à fermer et à ouvrir. Ceux qui n'ont point de terrain sec pour placer leurs bergeries en formeront un en remplantant la glaise ou la terre franche par des gravois ou du sable.—(A suivre.)

#### Plantation d'arbres à St Augustin.

St Augustin (Portneuf), 24 mai 1833.

Monsieur le Rédacteur,

Il vous souvient que la paroisse de St Augustin, comté de Portneuf, ne se laisse jamais devancer lorsqu'il est question d'actes de bienveillance ou de progrès agricole.